

Image not found or type unknown



Séparation, divorce, mariage mixte

Par **domi18**, le **12/11/2008** à **21:29**

Bonjour,rrrnJ'aimerais savoir dans le cas ou une femme africaine épouse un français, ceci depuis mai 2005, et si elle ne s'entend plus avec son mari, et qu'elle désire divorcer, faut elle qu'elle attende les 3 ans pour pouvoir prétendre à avoir une carte de 10 ans???rrrnJ'aimerais savoir si il y a plusieurs possibilités , merci de me répondre , car cette femme voudrait plus tard vivre avec moi,